

Désignation du site d'intérêt des îles de la côte Est en tant que zone de protection marine

Tanya Koropatnik

Division de la gestion côtière et des océans
Pêches et Océans Canada

13 septembre 2018

Ordre du jour

- Les zones de protection marine (ZPM) établies en vertu de la *Loi sur les océans*
- Site d'intérêt des îles de la côte Est
- Processus de désignation de la ZPM
- Travaux réalisés à ce jour
- Prochaines étapes



Nick Jeffery

Qu'est-ce qu'une zone de protection marine (ZPM) en vertu de la *Loi sur les océans*?

Une ZPM est une partie de l'océan qui est gérée pour assurer la conservation de la nature à long terme.

Les ZPM désignées en vertu de la *Loi sur les océans* :

- Protègent la biodiversité, la productivité, des caractéristiques espèces et habitats uniques ou sensibles
- S'arrêtent à la laisse de marée basse - portent sur le milieu marin



Que peuvent offrir les ZPM désignées en vertu de la *Loi sur les océans*?

- Gestion proactive des utilisations humaines
 - Poursuite des activités à faible impact, limitation des activités à impact plus grand
 - Un écosystème sain soutient une industrie et une économie durables
- Possibilités économiques
 - Produits comestibles de la mer issus d'une pêche durable
 - Écotourisme
- Accent mis sur la recherche et la surveillance
- Possibilités d'éducation, de sensibilisation, d'intendance
 - Visites de classes d'école, signalisation, expositions dans les musées, nettoyages des plages
- Collaboration avec l'industrie, la communauté, les établissements d'enseignement et le gouvernement



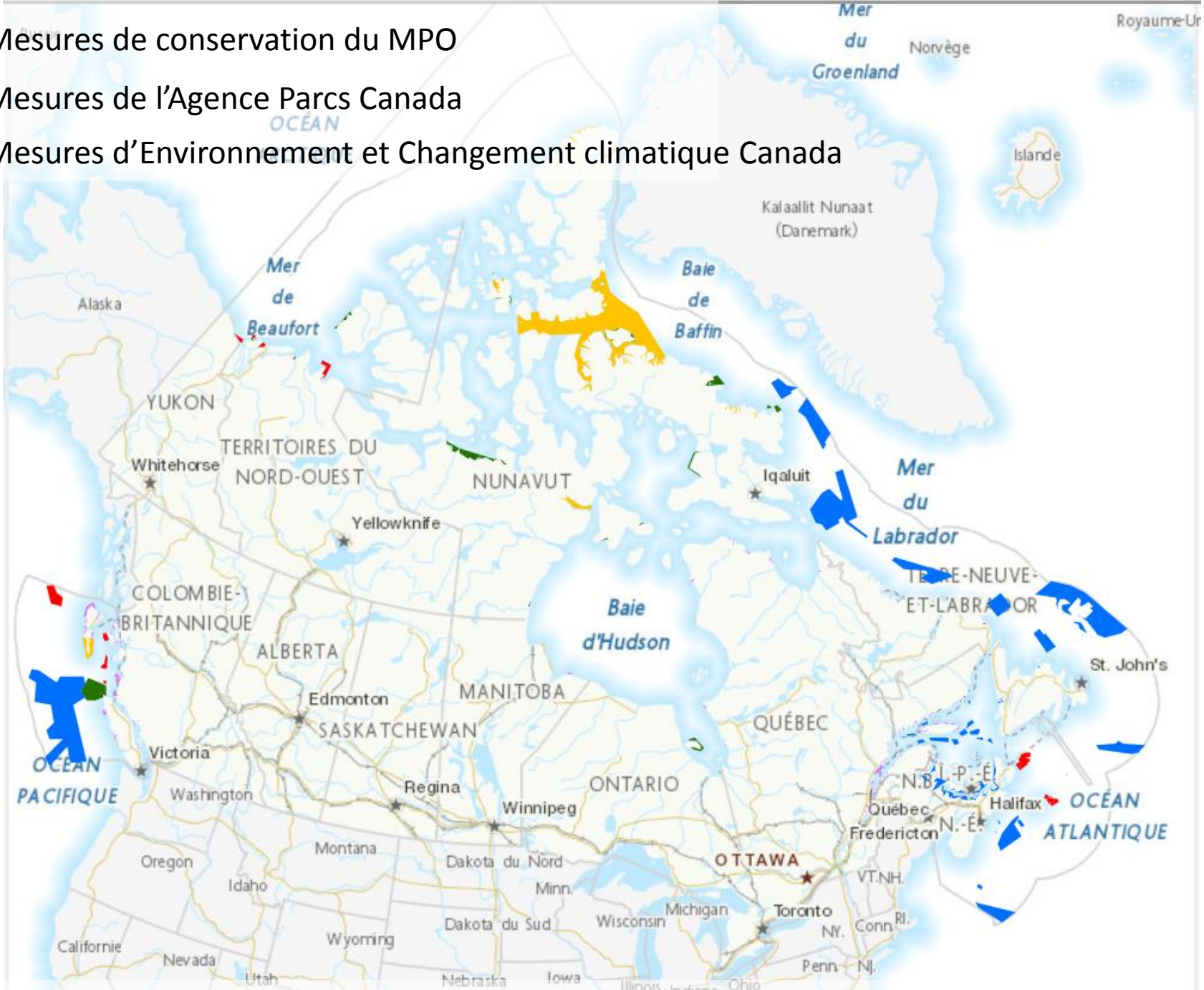
Mesures de conservation du MPO



Mesures de l'Agence Parcs Canada

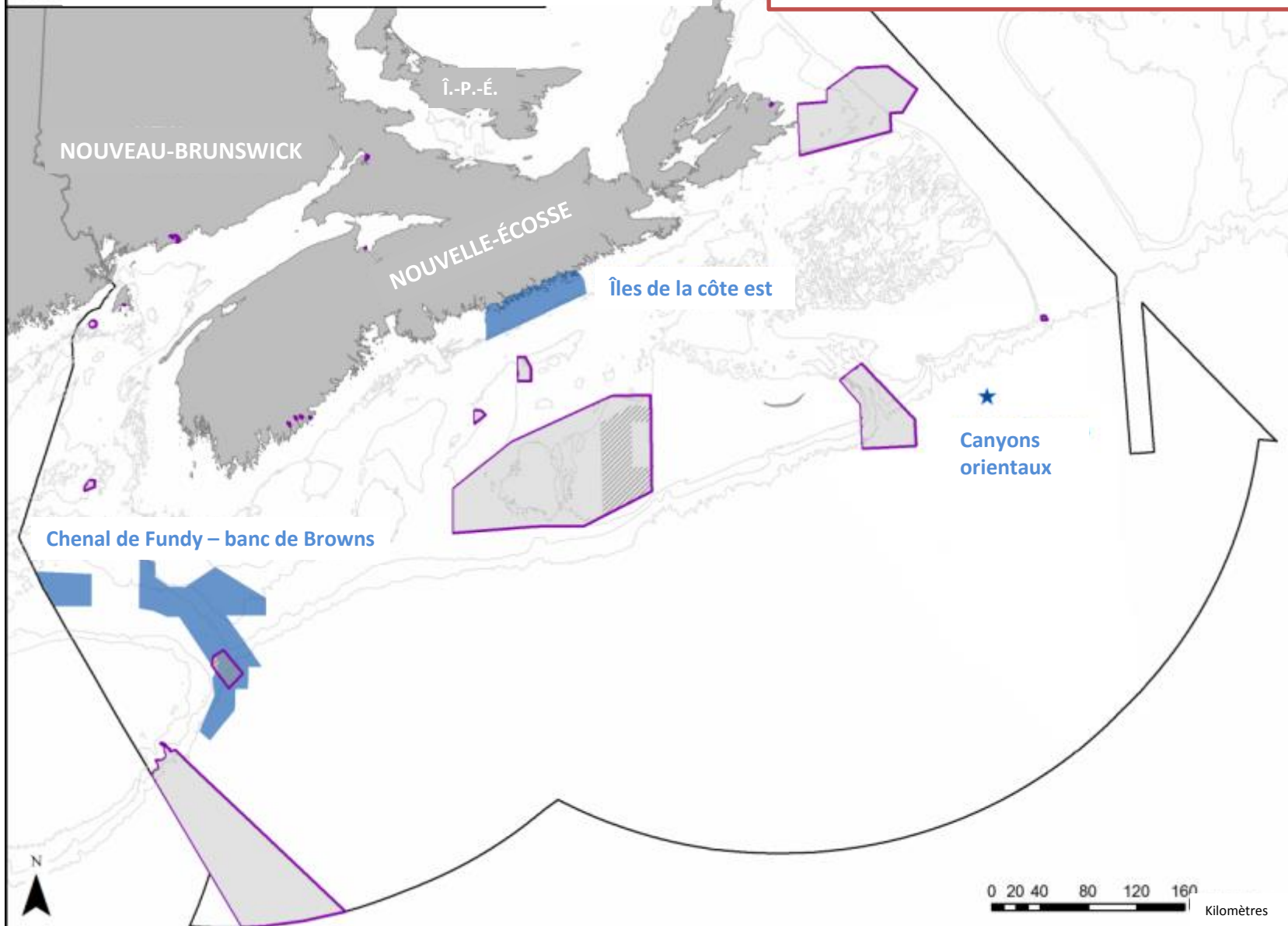


Mesures d'Environnement et Changement climatique Canada

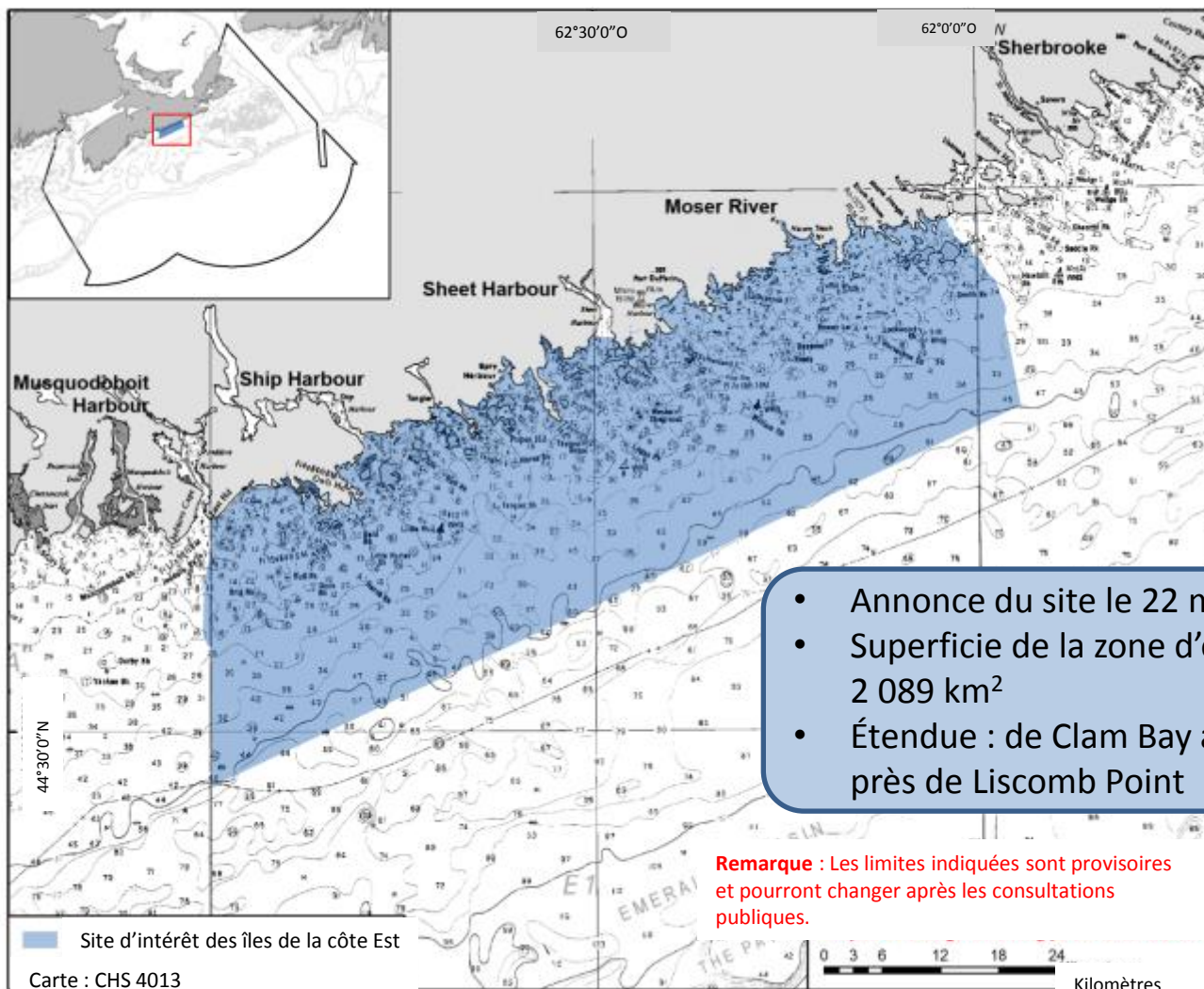


- Site d'intérêt pour une ZPM désignée en vertu de la Loi sur les océans
- ★ Zone de conservation proposée en vertu de la Loi sur les pêches
- Site actuel du réseau
- ▨ Portion du site existant non comprise dans le réseau

Remarque : Les limites des nouveaux sites proposés du réseau sont provisoires et pourraient changer après le processus de mobilisation et de consultation



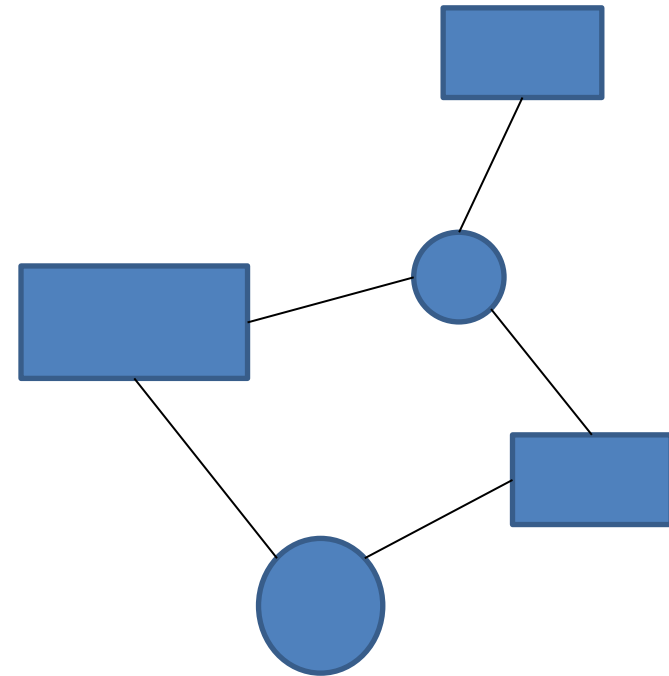
Site d'intérêt des îles de la côte Est (ICE)



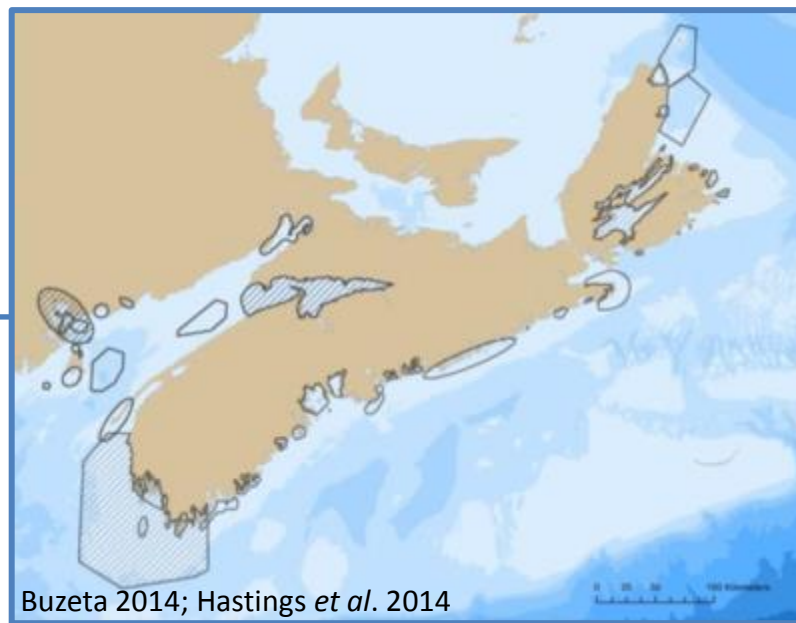
Comment avons-nous choisi le site des ICE?

Planification du réseau d'aires marines protégées

- Initiative de planification prospective et scientifique de la conservation marine
- Les travaux de conception technique ont commencé au milieu des années 2000
 - Groupes de travail des sciences et de l'industrie (depuis 2014)
 - Processus officiels d'examen scientifique (2012, 2014, 2016)
- Consultations en cours (depuis 2015)
 - Plus de 150 réunions sur le processus, les données et les objectifs
 - 10 journées portes ouvertes dans toute la région des Maritimes



Sélection des sites pour le réseau d'AMP de la région côtière



Définir les priorités en matière de conservation de la région côtière et fixer les objectifs

Évaluer la « valeur de conservation » de chaque ZIEB

Évaluer la faisabilité (facteurs sociaux, culturels et économiques)

Déterminer et délimiter approximativement les zones à inclure dans la conception préliminaire du réseau d'AMP

Site du réseau des îles de la côte Est



Critères pour la valeur de conservation :

- ✓ Zone très naturelle
- ✓ Système d'archipel unique
- ✓ Mosaïque complexe de types de fond
- ✓ Zostère, bancs de varech, marais salé
- ✓ Zones fréquentées par les morues et merluches juvéniles
- ✓ Frayère du hareng
- ✓ Habitat important du saumon de l'Atlantique
- ✓ Zone de quête de nourriture de nombreux oiseaux (y compris l'arlequin plongeur et la sterne de Dougall)

Critères de faisabilité :

- ✓ La majorité des utilisations anthropiques seraient compatibles avec les objectifs de conservation de la ZPM
- ✓ Conservation importante de zones terrestres
- ✓ Efforts de conservation du saumon
- ✓ Possibilités de soutenir le tourisme axé sur la nature
- ✓ Domaines d'intérêt de recherche universitaire
- ✓ Possibilités d'élargissement de la recherche et de la surveillance actuelles menées par l'industrie

Sélection du SI des Îles de la côte Est

- Les discussions sur l'éventuel SI des Îles de la côte Est (et plusieurs autres sites côtiers figurant sur la liste restreinte) ont eu lieu du printemps à l'automne 2017

Dates des réunions avant l'annonce	Secteurs/Organisations (à l'exclusion des réunions avec la Nouvelle-Écosse ou les Premières Nations)
Juillet 2017	Eastern Shore Fisherman's Protective Association
Août 2017	Eastern Shore Fisherman's Protective Association
Septembre 2017	Comité consultatif sur le fucus
Octobre 2017	Réunion communautaire multisectorielle : pêche, tourisme, gouvernement municipal, ONGE, Chambres de commerce, résidents locaux, ministère de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse, ministère des Ressources naturelles de la Nouvelle-Écosse, etc.
Octobre 2017	Eastern Shore Fisherman's Protective Association
Décembre 2017	Aquaculture Association de la Nouvelle-Écosse et titulaires de baux
Décembre 2017	Municipalité régionale de Halifax
Janvier 2018	Wild Islands Tourism Advancement Partnership (WITAP)
Janvier 2018	Eastern Shore Fisherman's Protective Association
Janvier 2018	Municipalité régionale de Halifax
Janvier 2018	Nova Scotia Salmon Association
Février 2018	Organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE)
Février 2018	Atelier « 100 Wild Islands » organisé par le Nova Scotia Nature Trust et le ministère de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse
Février 2018	Comité consultatif de la zone de pêche du homard 32
Février 2018	Comité consultatif de la zone de pêche du homard 31B
Mars 2018	Eastern Shore Fisherman's Protective Association

Processus et calendrier de désignation de la ZPM

Étape 1 : Annoncer le site d'intérêt (SI)

- Créer les processus de consultation (Premières Nations, province, Comité consultatif sur le SI, groupe de travail de l'ESFPA, communauté)

Étape 2 : Collecter et évaluer l'information

- Collecte et analyse des données écologiques et sur les utilisations anthropiques (aperçu écologique, aperçu économique, étude du savoir autochtone, projet de cartographie des pêches)
- Évaluer les risques potentiels des activités humaines sur l'écosystème

Étape 3 : Désigner le site

- Finaliser les objectifs lointains, les objectifs et les priorités en matière de conservation
- Conception : limites proposées, zonage et activités autorisées

Étape 4 : Désigner la ZPM

- *Gazette du Canada* (comprend la période de consultation publique)

Étape 5 : Gérer la ZPM

- Recherche et suivi, éducation et sensibilisation, surveillance, approbations des activités

consultation

2018 –
2019

2019-2020

2020...

Activités autorisées dans une future ZPM des ICE?

- Toutes les activités seront analysées dans le cadre d'une évaluation des risques
- D'après l'expérience tirée d'autres ZPM, les activités compatibles devraient comprendre :
 - Pêches du homard et autres pêches commerciales traditionnelles à engin fixe et en plongée
 - Pêches à des fins alimentaires, sociales et rituelles
 - Activités de loisirs (pêche, kayak, navigation de plaisance, natation, etc.)
 - Trafic maritime, réparation de quais
- Les pratiques exemplaires pour la conception des ZPM comprennent une zone « sans prélèvement commercial »
 - La taille, la forme, le nombre seront déterminés à partir des consultations et des renseignements recueillis
- Les ZPM (AMP désignées en vertu de la *Loi sur les océans*) s'arrêtent à la laisse de marée basse
 - Les activités pratiquées dans la zone intertidale et à terre (pêche à la palourde , récolte de fucus et chasse sur les îles) seraient menées en dehors des limites de la future ZPM

Travail effectué jusqu'à présent

- Consultations et processus consultatifs
 - Réunions bilatérales avec des Premières Nations, la province, l'industrie, des groupes communautaires
 - 2 réunions du groupe de travail de l'ESFPA (avril et août)
- Séance publique
 - Réunion communautaire organisée par l'APES (juillet)
- Sciences
 - Examen par les pairs de l'aperçu écologique (mars)
 - Recherche et surveillance

Ce que nous avons entendu jusqu'à maintenant

- Manque de confiance à l'égard du gouvernement
- Importance de protéger la culture locale, les modes de vie traditionnels
- Les collectivités de la côte Est doivent être associées au processus du SI
 - Besoin de manières constructives de mobiliser la communauté dans son ensemble pendant le processus (séances d'information publiques, ateliers)
- Confusion autour du processus; questions sur ce que peut signifier une ZPM pour la côte Est
 - Nécessité de diffuser largement des renseignements exacts sur le site et le processus de la ZPM, de répondre à la foire aux questions, etc.
- Préoccupations entourant l'idée de « zone sans prélèvement commercial »
- Nécessité d'une évaluation indépendante des coûts et avantages sociaux et économiques

Prochaines étapes immédiates pour le SI des ICE

- Collecte de renseignements
 - Achever le profil écologique
 - Profil socio-économique
 - Évaluation des ressources
 - Étude sur le savoir traditionnel
 - Étude de la cartographie des pêches
- Évaluation des risques écologiques
- Communications
 - mises à jour du site Web, bulletins, réseaux sociaux
- Consultation et mobilisation
 - Consultations des Premières Nations et de la province
 - Réunions du Comité consultatif
 - Réunions du groupe de travail de l'ESFPA
 - Communauté
 - Séances d'information à Sheet Harbour et Ship Harbour (automne)
 - Atelier pour mobiliser la collectivité au sujet de la conception proposée (hiver ou printemps)

